Mahdi :Bienvenue à tous dans cette affaire de l'immigration clandestine. Avant de commencer,

j'aimerais rappeler à tous les témoins qu'ils doivent prêter serment avant de témoigner.

Procureur de la poursuite vous pouvez commencer.

## Sondes:

//(immigration en générale)

dans ce procès nous avons comme accusés MR.Abdallah baklouti & Mr.fitouri bacha qui étaient présents lors de la mort de mr elyes , notre victime que dieu le bénisse avait des mauvaises conditions de vivre , son ancien endroit de travail avait une faillite sévère , il s'est trouvé en chômage, son travail était la seule source financière de sa famille.. Et malheureusement il était entouré par mr fitouri et mr abdallah qui lui parlaient de l'immigration clandestine.

Ils l'ont illustré qu'il va avoir une vie en rose, tout est garanti,il va trouver facilement un boulot avec un salaire intéressant.

Il s'est tombé dans ce piège en espérant qu'il va améliorer sa situation et avoir une nouvelle vie pour lui et sa famille.

Ce pour cela Mr l'honneur , je vous demande d'inviter nos accusés à la barre pour l'interrogation .

(mahdi : Pouvez vous entrer nos accusés!)

1)sondes : vous connaissez mr elyes ?

abdallah: non je n'ai jamais entendu de lui

sondes: et vous mr fitouri

fitouri: Non je ne le connais pas .

2)

sondes : MR abdallah, mr fitouri , vous étiez présents lors de la mort de mr elyes , et voila les preuves , vous pouvez les voir .

abdallah: il y avait tellement des gens sur le bateau, je ne me souviens pas de lui

sondes: vous l'avez poussé à immigrer, n'est ce pas?

sheima: objection: appel à la spéculation

Mahdi (juge): Objection acceptée. Veuillez reformuler votre question, Mme sondes.

sondes: je reformule la question: dans quel contexte vous connaissez mr elyes?

abdallah(wassim) : il était un client comme tout autre clients qui voulait partir pour chercher à améliorer ses conditions

sondes: et vous mr fitouri

fitouri(ahmed):il m'a demandé de lui aider à trouvez une solution pour sa condition , il était

décu , déprimé , il a insisté de nous accompagner et d'avoir une chance pour changer sa vie

3)

sondes: Mais mr fitouri vous avez détruit sa vie finalement, vous étiez la cause de sa mort, il avait besoin d'un espoir pour qu'il développe sa situation financière et vous et mr abdallah l'aviez illusionné qu'il va trouver une vie en rose à l'étrangé, un niveau de vie de haute gamme dont il ne va jamais achevé à son pays.

sheima: objection, argumentatif juge: L'objection est acceptée.

sondes: j'ai plus de questions votre honneur

Mahdi: est ce que vous avez des questions Mme sheima?

**sheima:** oui votre honneur, Mr abdallah, avez vous vraiment convaincu le victime de vous accompagner sans son consentement?

abdallah :ce n'est pas vrai , nous l'avons tout clarifié , il était conscient de tous les risques des le debut

sheima: et vous mr fitouri?

fitouri: non, il a choisi de partir avec nous tout seul avec toute consience.

sheima: avez-vous déjà dans votre vie causé la mort de quelqu'un, intentionnellement ou

abdallah: non

accidentellement?

**sheima:** et vous mr fitouri fitouri: non madame

sheima: depuis combien d'années organisez-vous ces immigrations?

<mark>abdallah</mark>: depuis 3 ans à peu près

sheima: et pourquoi vous les organiser?

abdallah: c'est a cause de la situation en Tunisie ,la pauvreté, la désolation, de la souffrance, la désespérance et de l'absence d'opportunités.

on essaye d'aider les jeunes qui veulent améliorer leur conditions et qui n'ont pas trouver

d'autre solutions

sheima: et vous mr fitouri

fitouri: on a aucun choix, on été obligé suite aux conditions dans quelles on vit

sheima: et c'est la premiere fois que vous étes accusés d'un tel crime?

abdallah: oui en faite je n'ai jamais était accusé d'aucune crime

sheima: plus de question votre honneur

4)

sondes: Mr le juge je vous demande d'inviter nos témoins , mademoiselle fatima(zeineb) et mr samir(aminou)

mahdi : nous allons maintenant entendre le témoignage de la sœur du mr elyes .

sondes :mademoiselle Fatima ,vous êtes la sœur de notre victime mr elyes ,pouvez nous dire ce que vous savez sur cette affaire ?

Fatima : Je m'appelle Fatima, et je suis ici pour raconter l'histoire de mon frère malchanceux ,qui a été victime de trafiquants d'êtres humains.

Il a payé une somme d'argent pour être emmené dans un pays étranger. Il avait peur de rester dans notre pays d'origine à cause de la guerre et de la violence.

sondes : comment il a décidé de migrer et pourquoi ?

Fatima : Nous étions une famille pauvre et il voulait juste trouver un travail pour nous aider à survivre.

Il a toujours le but de nous aider à fuir les tortures, la faim et la pauvreté surtout que notre mére etait une femme de ménage tandisqu'au notre pére est handicapé.

il était toujours contre que j'abandonne mes études pour les soutenir dans notre situation très grave et souffrante .

juge: on passe au question de l'avocat de défense

sheima: Je suis désolé pour votre perte, Madame.

Pouvez-vous nous dire si votre frère savait qu'il prenait un tel risque?

fatima :Non , lls ont agit de manière irresponsable et ont causé la mort de mon frère et de nombreux autres

sheima: comment ils ne savait pas quand Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), en 2020, plus de 500 personnes ont été signalées mortes ou disparues lors de cette traversée, en plus je suis sur que chacun de nous connait au moins une personne décédée en migrant illégalement.

fatima : il a pensé qu'elle était sécurisée comme promis , tandis qu'il a payé une somme plus haute que les autres migrations , mais comme vous l'avez savoir il n'était jamais arrivé à sa destination .

sheima: l'argent ne peut pas sauver les vies, et c'est lui qui a prit un tel décision, il aurait dû savoir mieux mais il voulait seulement traverser les frontières sans considérer les risques

Fatima : la seule offense de mon frère est de rêver d'une vie plus belle pour lui et notre famille car son pays d'origine ne lui offre rien que les souffrances , la peine , la douleur et les troubles psychologiques . il était abandonné à cause de ces deux criminels et ils doivent être punis ."

juge: merci fatima et désolé pour votre perte, vous pouvez sortir.

dadoussa : mr le juge ,nous avons aussi mr samir comme un témoin direct qu'il était présent le jour j , il va nous raconter les coulisses de cette immigration .

juge: mr samir, vous pouvez commencer, je vous rappeler d'être le plus honnête possible, ce que vous allez raconter est très important pour le bon déroulement de ce procès.

samir : Nous étions sur un petit bateau qui était surchargé. Il y avait des gens qui étaient couchés sur le plancher du bateau,

d'autres qui étaient assis sur les côtés. C'était très dangereux. Ils ont les laissés sans nourriture ni eau,

et beaucoup d'entre eux ont été abandonnés par leur guide.

Le bateau a commencé à tanguer et à prendre l'eau, puis il a chaviré.Malheureusement, Elyes a été l'un des malchanceux qui n'ont pas survécu à l'épreuve.

sheima: Mr samir est ce que vous pouvez nous parler avec plus de détails de la mort de mr elyes?

samir : Quand les choses devinrent difficiles, tout le monde décide de sacrifier une personne par un tirage au sort,

malheureusement pour lui, il fut choisi et sacrifié.

sheima: tu n'aurais pas pu le sauver?

samir: c'était rapide, nous étions sous choque et nous avons peur ...

sheima: plus de questions

juge: on passe maintenant à la partie de la plaidoirie des avocats.

sondes:L'assistance à l'immigration clandestine est illégale et peut être punie par la loi. En Tunisie, la loi relative à l'immigration et à l'émigration illégales, promulguée en 2004, prévoit des sanctions pour les personnes qui aident ou facilitent l'immigration clandestine.

Selon l'article 7 de cette loi, toute personne qui encourage, facilite, transporte ou héberge des étrangers en situation irrégulière peut être punie d'une peine d'emprisonnement allant de six mois à trois ans et d'une amende allant de 1000 à 3000 dinars tunisiens.

En outre, si l'assistance à l'immigration clandestine est commise dans le cadre d'une organisation criminelle, les sanctions peuvent être plus sévères, avec des peines d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 10 ans et des amendes plus élevées.

Il est important de noter que l'immigration clandestine peut mettre en danger la vie des personnes impliquées, en particulier des migrants clandestins, qui peuvent être victimes de trafic d'êtres humains et d'exploitation. Il est donc fortement déconseillé de faciliter ou d'encourager l'immigration clandestine.

Votre honneur ces gens qui encouragent nos jeunes à émigrer illégalement doivent être punis pour qu'ils soient un exemple pour tous ceux qui veulent faire la même chose. Ce pour cela Monsieur le juge , nous espérons que ce procès se terminera par une peine de punition correspondant à la gravité de ce fait .

**sheima:** Monsieur le juge, Mesdames et Messieurs les membres du jury, je suis ici pour défendre mes clients accusés d'avoir organisé une immigration clandestine qui a entrainé la mort de Mr.Elyes, paix à son âme. Les accusations portées contre eux sont graves, mais il est important de comprendre la complexité de la situation. Mes clients sont des personnes qui essaient toujours d'aider les désespérés à trouver une vie meilleure et de faire sortir les gens des conditions horribles dans lesquelles ils vivent, ils mettent leur propre vie en danger pour les autres. Et cette fois-ci, ils ont agi par nécessité et non par malice.

En l'espèce, mes clients sont accusés d'avoir organisé une immigration clandestine ce qui est puni par l'article 25 de la loi du 8 mars 1968. Cependant, il convient de noter que cet article ne prévoit pas de peine pour le cas où cette immigration illégale entraine la mort d'une personne.

En outre, mes clients n'ont pas jeté la victime dans l'eau comme cela a été allégué, Mr Samir a témoigné que c'était décidé suite à un tirage au sort donc mes clients ont été obligé de sacrifier la vie de Mr elyes pour que les autres puissent survivre.

En vertu de l'article 6 de la convention européenne des droits de l'homme, toute personne a droit à un procès équitable. Cela signifie que les preuves doivent être présentées de manière claire et transparente et que la culpabilité ne peut être établie que sur la base de ces preuves. Dans le cas présent, il n'y a aucune preuve permettant d'établir que mon client avait l'intention de causer la mort de la victime.

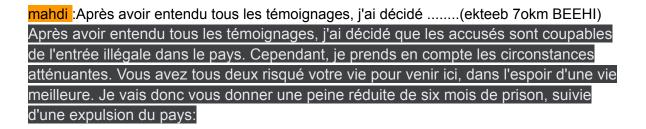
De plus, je voudrais souligner que la situation en Tunisie était extrêmement difficile au moment des faits. Mes clients ont été témoins de la pauvreté, de la désolation de son pays, de la souffrance de nombreuses familles, de la désespérance et de l'absence d'opportunités. Dans ce contexte, mes clients ont agi avec compassion pour aider ces personnes mais ils n'ont jamais convaincu personne de partir avec eux. C'était les conditions de vie qui a poussé les gens à prendre un tel décision.

En conclusion, Mesdames et Messieurs les membres du jury, bien que la mort tragique du Mr elyes soit un événement douloureux et regrettable, il est important de faire la distinction entre les actes de mes clients et la cause de la mort.

Mes clients ont peut-être organisé l'immigration illégale, mais ils n'ont pas causé directement la mort du jeune homme. Les dangers et les risques liés à la traversée de la mer Méditerranée sont bien connus, et chaque personne qui a choisi de monter à bord de ce bateau savait qu'elle prenait un risque.

Je vous demande donc de ne pas laisser l'émotion prendre le dessus et de ne pas rendre un verdict basé sur des préjugés, mais de rendre un verdict juste et équitable, en tenant compte de toutes les preuves et des faits pertinents présentés pendant ce procès.

Je vous remercie de votre attention et de votre impartialité tout au long de ce procès.



////J'espère que cette histoire servira d'avertissement aux autres qui cherchent à traverser illégalement les frontières et à rappeler l'importance de respecter les lois